

## **POINTS IMPORTANTS POUR UNE SORTIE LOCATIVE :**

Le locataire doit remettre les lieux loués dans le même état qu'il l'a reçu à son entrée locative. (Exception faite des défauts constructifs, l'usure normale ou vétusté).

La liste ci-dessous a pour objectif d'aider le locataire. Cette liste est remise à titre indicatif et est non exhaustive.

1. Propreté du bien, (Attention aux fenêtres intérieurs et extérieurs, battée de châssis, nez de plinthe et dessus de chambranle de porte, dessus d'encadrement, nettoyage des tiroirs, nettoyage/dégraissage hotte aspirante, nettoyage réfrigérateur, four, four à micro-ondes, dégraissage complet de la cuisine, etc.). Le nettoyage supplémentaire est facturé en expertise à 30 € HTVA de l'heure avec un forfait de minimum 4 heures.
2. Entretien de chaudière et cheminée, etc. (+ preuve des entretiens).
3. Bon fonctionnement des robinets d'arrêt (sous les lavabos et éviers)
4. Absence de calcaire toilettes et lavabos, mousseur de lavabo, crédence des salles de bains, etc.
5. Entretien parfait des espaces extérieurs, haie, gazon, plantes, chemins, terrasse, piscine, ramassage des feuilles etc. Un forfait minimum de 250 € HTVA est calculé en expertise.
6. Réparation des impacts de murs et sols,
7. Renouvellement des peintures si des dégâts sont visibles, le prix au m<sup>2</sup> de peinture est facturé en expertise à 12 ou 18€ du m<sup>2</sup> en fonction des dégâts.
8. Entretien des parquets et menuiseries,
9. Remplacement des ampoules,
10. Entretien des gouttières,
11. Remplacement des clés en cas de perte,
12. Nettoyage des caves et greniers,
13. Entretien des filtres de hotte aspirante, lave-vaisselle et machines à laver.
14. Nettoyage du mobilier extérieur,
15. Remplacement des ustensiles manquant et cassé pour les locations meublées.
16. Entretien des systèmes d'alarme.

